

Transmission d'une ferme apicole en AB

NOM – PRENOM : HERVE PARAIN

DEPARTEMENT : GARD (CEVENNES)

« Je souhaite transmettre mon expérience, mes emplacements et mes colonies. Une période de tuilage indemnisée par la Région Occitanie (CEFI) est possible sur une période d'un an, au maximum, et permettrait de compléter les connaissances du repreneur et/ou de les adapter à la région. Elle pourrait s'effectuer sur la saison 2019 ou au plus tard en 2020. »



La gestion du cheptel

NOMBRE DE RUCHES	300
CONDUITE EN AB – EN CONVENTIONNELLE	AGRICULTURE BIOLOGIQUE
RACE UTILISEE	dérivée BUCK FAST
NOMBRE D'EMPLACEMENTS	30 ^{TAINÉ}
LOCALISATION DES EMBLEMENTS	CEVENNES, GARRIGUES REGION NIMES UZES, LE NARBONNAIS, LA DROME, L'ISERE, ...

La commercialisation

TYPE DE MIEL	MIELS DIVERSIFIES (7 types différents : châtaignier, romarin, bruyère banche, acacia, garrigues, lavande, miellat)
PRODUITS TRANSFORMES	HYDROMEL, VINAIGRE, PAIN D'EPICE, PROPOLIS
QUANTITE DE MIEL PRODUIT A L'ANNEE	6 et 9 Tonnes
MODE DE COMMERCIALISATION	DEMI GROS
LIEUX DE VENTE	BIOCOOP + POINT DE VENTE COLLECTIF

« Les débouchés sont stables, voire en progression et les prix de vente rémunérateurs »

Les biens transmis

MATERIELS	Les bâtiments ne peuvent pas être cédés. Selon les besoins du repreneur, la miellerie pourra être utilisée pour assurer le démarrage de l'activité, sur le principe de l'utilisation d'une miellerie collective. Le repreneur devra trouver : un logement, un lieu de stockage pour le matériel et à terme, une miellerie et un véhicule utilitaire.
BATIMENTS	

Condition de transmission

DATE DE TRANSMISSION	COURANT 2020
CONTACT	apismel2@yahoo.fr 06 09 93 66 80
COMMENTAIRES	Un accompagnement sera assuré par le cédant mais le repreneur doit avoir une bonne expérience apicole pour assurer la bonne gestion de la structure.